



AVIS

Signature et approbation traité international

**Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à la
Convention entre le Royaume de Belgique et le Japon tendant
à éliminer la double imposition en matière d'impôts sur le
revenu et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales, et au
Protocole, faits à Tokyo le 12 octobre 2016**

15 mars 2018

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	9 mars 2018
Demande traitée par	Assemblée plénière
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	15 mars 2018

Préambule

Le présent avant-projet d'ordonnance porte assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Japon tendant à éliminer la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales, et au Protocole, faits à Tokyo le 12 octobre 2016. Il s'agit d'un nouveau traité qui remplacera l'actuelle convention en la matière du 28 mars 1968 afin d'instaurer des conditions plus favorables pour les investisseurs belges.

Ce traité a pour objectif d'éviter la double imposition sur le revenu et le capital, ainsi que de prévenir la fraude et l'évasion fiscales. Ainsi, il contient des réglementations sur l'échange d'informations entre les administrations fiscales, la non-discrimination et la consultation mutuelle.

Avis

Le Conseil ne formule pas de remarque quant au présent avant-projet d'ordonnance.

*
* *